

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT
TOYO INK EUROPE PLASTIC COLORANT (60)

1.	Présentation de l'activité.....	2
2.	Effectif et rythme de travail	3
3.	Terrain d'implantation et urbanisme.....	3
4.	Mode d'accès et de surveillance.....	4
5.	Environnement humain	4
6.	Patrimoine naturel et paysage	6
7.	Eau	6
8.	Bruit	7
9.	Air	7
10.	Gestion des déchets	8
11.	Energie	8
12.	Trafic	9
13.	Remise en état du site en fin de vie	9
14.	Evaluation des risques sanitaires.....	10

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

TOYO INK EUROPE PLASTIC COLORANT (TIEPC) est une filiale du groupe japonais TOYO INK spécialisée dans la fabrication de pigments pour :

- encre,
- plastiques,
- peinture,
- impression sur métal.

Le groupe est spécialisé dans les encres (n°3 mondial), les pigments organiques (n°5 mondial), le can coating, les mélanges maîtres et les équipements d'imprimerie.

Le groupe TOYO INK a souhaité diversifier sa gamme de produits en réalisant et en commercialisant des mélanges maîtres (matières colorantes pour plastiques) sous forme de granulés plastiques. Ces derniers sont réalisés par la société TIEPC sur la plate-forme de Villers- Saint Paul.

Les polymères qui sont fabriqués par TIEPC sont destinés principalement aux domaines suivants :

- automobile,
- emballages (caisses plastiques, bouteilles de boisson,...)
- mobilier (urbain, de jardin,...).

L'unité de fabrication de granulés plastiques de la société TOYO INK EUROPE PLASTIC COLORANT est implantée :

- dans le département de l'Oise,
- sur la commune de Villers Saint-Paul,
- implanté au Sud-est de la ZAC de Villers Saint-Paul, qui regroupe les principales industries suivantes: ARKEMA, ROHM AND HAAS France, CRAY VALLEY, DUPONT, COFELY, ONDEO

L'établissement est délimité :

- Au nord : de la parcelle AH 269 comprenant des locaux, anciens laboratoires de développement des sociétés Lyondell puis Bayer .
- A l'ouest : d'un terrain de sport annexe et du complexe Henri Salvador
- Au Sud : de la parcelle AH79 sur laquelle est installé le siège de la société de TIEPC,
- A l'Est : de la rue Albert Thomas en bordure de la plate-forme chimique de Villers St Paul
- Au Sud-ouest : de terrain enherbé.

2. EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL

La société TIEPC compte un effectif de 25 personnes.

La répartition du personnel est la suivante :

- Production : 9 personnes
- Logistique : 1 personne
- Administration : 8 personnes
- Laboratoire : 7 personnes (responsable laboratoire, coloristes, contrôleurs qualité)

L'établissement travaillera en moyenne 240 jours par an (fermeture 3 semaines en août et 1 semaine en décembre).

Les jours travaillés sont du lundi 05h00 au samedi 21h00 pour le personnel de production, avec un travail posté en 4 × 8 pour environ 20 personnes.

Les jours travaillés seront du lundi au vendredi pour le personnel de bureaux, sur une plage horaire de 08h00 – 19h00.

3. TERRAIN D'IMPLANTATION ET URBANISME

Le site est implanté au Sud-est dans la ZAC de Villers Saint-Paul, sur la parcelle cadastrale AH 267.

L'Etablissement TIEPC est situé dans la zone UI z (secteur industriel soumis à des risques technologiques). L'approbation du Plan Local d'Urbanisme date du 9 octobre 2006.

4. MODE D'ACCÈS ET DE SURVEILLANCE

L'unité de fabrication de TOYO INK EUROPE PLASTIC COLORANT est accessible :

- depuis Lille par l'autoroute A1 (sortie Creil) puis la D200 et enfin les voies de circulation internes à la plateforme,
- depuis Paris par l'autoroute A1 (sortie Senlis) puis la N330, la N16 et enfin la D200 qui permet de rejoindre la plate-forme.

L'accès au site se fait via la RD 200 qui ne traverse pas l'agglomération de Villers Saint-Paul. En effet, la RD 200 est une rocade de sortie de la route nationale RN 16 (Clermont / Chantilly).

5. ENVIRONNEMENT HUMAIN

ERP et Habitations :

Les habitations les plus proches sont situées à environ 115 m à l'Ouest du site de TIEPC.

Le tableau ci-dessous présente les ERP recensés à proximité du site sur la commune de Villers Saint Paul :

Etablissement (type)	Situation et distance par rapport aux limites du site
Complexe sportif HENRI SALVADOR	75 m au Nord-ouest
Stade annexe au Complexe sportif HENRI SALVADOR	20 m à l'ouest
Stade André Petenot	215 m à l'ouest
Ecole de la Cité de l'Epine	900 m au nord
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	750 m au nord-ouest
Mairie	1000 m au nord-ouest
Gare	750 m à l'ouest

Entreprises :

L'unité de fabrication de TIEPC est située sur une plate-forme accueillant des PME-PMI. Cette plate-forme est en bordure de la plate-forme chimique SEVESO de VILLERS-SAINT-PAUL.

Sur la plate-forme chimique, délimitée par une clôture, on retrouve notamment les sociétés suivantes :

ARKEMA Fabrication de sels d'ammonium quaternaire, de formol et de colles urée-formol

CRAY VALLEY Fabrication de résines.

ROHM & HAAS FRANCE Fabrication de détergents.

DUPONT Fabrication de Dérivés Fluorés Fonctionnels (DFF).

PRAXAIR (opérateur pour VSPU) Production d'azote et d'air comprimée

VSPU Chaufferie (générateurs de vapeur) et réseau gaz naturel plate forme

ONDEO (opérateur pour VSPU) Gestion de la station de traitement des effluents

Les sociétés de la plate-forme sont dotées de services communs (gestion des entrées, station d'épuration) qui sont pris en charge par VSPU (Villers Saint Paul Utilités).

Axes routiers

Les principaux axes routiers au voisinage de la plate forme sont les suivants :

AXES	Orientation par rapport à TIEPC	Distance par rapport à TIEPC	TRAFIC JOURNALIER MOYEN (nombre de véhicules)
Route nationale N16 contournant Creil à l'Est	Ouest	Environ 1,75 km	Pour l'année 2008 : 44 142 (5% de poids lourds)
Route départementale D120 reliant Creil à Verneuil en Halatte	Sud-est	Environ 0,75 km	Pour l'année 2007 : 8 068 (7% de poids lourds)
Route départementale D200 reliant Villers Saint Paul à Rieux	Nord	Environ 0.50 km	Pour l'année 2007 : 21 984 (9% de poids lourds)

Source : Conseil générale OISE, 2008.

6. PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGE

Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de Réserve Naturelle Volontaire (RNV), de Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), dans une Zone NATURE 2000, dans un rayon d'Arrêté de Protection de Biotope (APB) ou dans une ZNIEFF.

La commune de Villers-Saint-Paul est située au sein d'un corridor écologique potentiel, mais celui-ci n'a pas de portée juridique.

La seule ZNIEFF présente sur la commune de Villers Saint Paul est celle des Coteaux de Villers Saint Paul et de Monchy-saint-Eloi. Elle est située à environ 1 km au nord-ouest du site industriel.

7. EAU

Le site est alimenté en eau potable uniquement par le réseau de la ville ;

Le volume d'eau consommé en 2010 s'élève à 3002 m³.

Le site a les besoins en eau suivants :

- Eau sanitaire ;
- Eau industrielle pour le process : eau des bacs de refroidissement en sortie des extrudeuses ;
- Eau pour les besoins d'extinction incendie. Le site est équipé de Robinets Incendie Armés (RIA) et de poteaux incendie ;
- Eau pour usage divers (nettoyage des locaux, chaufferie, lavage des sols...).

Les rejets d'eaux domestiques et industrielles sont réalisés via le réseau communal d'eaux usées puis dirigées vers la station d'épuration communale.

Les effluents industriels font l'objet d'un contrôle qualité ainsi qu'une convention et une autorisation de rejets des effluents industriels.

Les eaux pluviales du site (voiries et toitures) transitent dans les différents réseaux d'eaux pluviales. En sortie du site, les eaux finales passent à travers un séparateur à hydrocarbures, avant d'être rejetées dans le réseau d'eaux pluviales Nord de la plate-forme chimique.

8. BRUIT

L'impact sonore imputable à l'activité du site est essentiellement lié au trafic des poids lourds et des véhicules légers ainsi que de la production.

Actuellement, les nuisances sonores sont minimisées en raison :

- de la vitesse de circulation réduite des camions transporteurs sur le site,
- de l'absence de sirènes périodiques,
- Les transporteurs sont invités à arrêter leurs véhicules pendant les opérations de chargement déchargement,

9. AIR

Les activités du site ne sont pas de nature à être à l'origine d'odeurs dans le voisinage.

Les seuls rejets atmosphériques générés par les installations du site sont :

- De l'installation de combustion : 1 chaudière fonctionnant au gaz naturel dédiée uniquement au chauffage des locaux
- Système de captation des poussières
- Système de captation des vapeurs

Les émissions induites par le trafic routier se trouvent réduites par :

- l'arrêt des camions et camionnettes pendant les périodes de chargement / déchargement,
- la limitation de la vitesse de circulation sur le site à 10 km/h

Les émissions induites par la chaudière se trouvent réduites par l'utilisation de gaz naturel.

Les émissions induites par les systèmes de captation des poussières se trouvent réduites par une maintenance curative et préventive réalisée une fois par an, par le constructeur de l'installation, et selon les recommandations de la notice constructeur. Ces vérifications portent essentiellement sur l'état et le nettoyage des tuyauteries et collecteurs afin d'éviter un colmatage, surveillance au niveau des éléments suivants : armoire de commande, caisson, trémie, manches filtrantes, équilibrage des circuits par prise de mesures (vitesse et pression).

Les émissions induites par les systèmes de captation des vapeurs se trouvent réduites par une maintenance curative et préventive réalisée une fois par an, par le constructeur de l'installation, et selon les recommandations de la notice constructeur. Ces vérifications portent essentiellement sur l'état et le nettoyage des tuyauteries et collecteurs afin d'éviter un colmatage, surveillance et changement au niveau des filtres gravimétriques.

Une amélioration des organes de captations sera également réalisée sur l'année 2011 afin d'augmenter l'efficacité de la captation à la source.

10. GESTION DES DÉCHETS

Les déchets rencontrés sur le site sont essentiellement des déchets issus du process :

- Plastique ;
- Emballages (carton, plastique) ;
- Bois ;
- Déchets ménagers

Le site assure une gestion des déchets selon des filières adaptées.

11. ENERGIE

Les différentes énergies sont utilisées essentiellement pour :

- **Electricité :**

L'électricité est utilisée pour les équipements de production et l'éclairage.

- **Gaz**

Le gaz naturel est utilisé au niveau de la chaudière.

Les mesures, prises par la société TIEPC pour utiliser de façon rationnelle l'énergie, sont les suivantes :

- Suivi périodique des consommations énergétiques
- Entretien des installations de combustion avec optimisation des rendements,
- Objectif annuel de réduction des consommations d'énergie.

12. TRAFIC

Le flux engendré par l'activité du site de TIEPC est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre de véhicules en Moyenne / jour
Camions de livraison / expédition	6
Véhicules légers personnel	25
Véhicules légers visiteurs	2

Le trafic engendré est négligeable vis-à-vis du trafic situé dans l'environnement immédiat du site. (RD 200).

13. REMISE EN ÉTAT DU SITE EN FIN DE VIE

Conformément à l'article 512-74 du Code de l'Environnement, en cas de mise à l'arrêt définitif, la société TIEPC, notifiera au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci et il sera alors donné récépissé sans frais de cette notification.

Cette notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comporteront notamment :

- l'évacuation et l'élimination des déchets et produits dangereux éventuels
- les interdictions ou limitations d'accès au site
- la surveillance éventuelle des installations
- la suppression des risques incendie, explosion.

Le site sera laissé en l'état, propre et vidé. Les équipements présents seront démontés puis éliminés. Les locaux existants seront laissés en bon état pour une réutilisation industrielle éventuelle.

14. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

- Si l'audition est en danger à partir de 85 dB(A) d'exposition quotidienne, des niveaux inférieurs peuvent être fatigants ou apporter une gêne. Le niveau sonore n'est pas de nature à engendrer de dangers chez les riverains. Les **niveaux sonores** générés par l'installation sont caractéristiques d'une activité industrielle qui génère inévitablement du bruit mais les niveaux sonores restent bien en deçà des niveaux de danger.

De plus, il n'y a pas de **vibrations** transmises par les activités : les installations susceptibles d'émettre des vibrations sont solidement ancrées dans une dalle béton.

- Les **déchets** produits par l'activité sont essentiellement des déchets non dangereux (déchets plastique). Il n'existe donc pas d'impact sanitaire lié aux déchets sur les populations avoisinantes du site.

- Les rejets des eaux usées du site, de type industriel (eau froide utilisée comme agent de refroidissement) et de type sanitaire, sont réalisés via le réseau communal d'eaux usées puis dirigées vers la station d'épuration communale.

Les **eaux pluviales**, issues du ruissellement sur les voiries et parkings sont susceptibles d'être chargées en hydrocarbures (substances contenues dans les huiles de lubrification des moteurs et les carburants). Les eaux pluviales du site (voiries et toitures) transitent dans les différents réseaux d'eaux pluviales. En sortie du site, les eaux finales passent à travers un séparateur à hydrocarbures, avant d'être rejetées dans le réseau d'eaux pluviales Nord de la plate-forme chimique.

- Les **gaz d'échappement** des véhicules légers et poids lourds en transit constituent une faible part des rejets atmosphériques du site. Cette pollution atmosphérique n'est pas quantifiable par un point de rejet et un flux de pollution. Par ailleurs, comme cela a été vu dans la partie « Air », des mesures sont prises pour réduire au maximum ces émissions.

- Les **gaz de combustion** issus de la chaudière qui fonctionnent exclusivement au gaz, correspond à la meilleure technologie actuelle pour minimiser les rejets d'oxyde d'azote.

Conclusion de l'évaluation des risques sanitaires.

- Les résultats de l'Evaluation des Risques sont les suivants : l'Indice de Risque Global est nettement inférieur à 1 et l'Excès de Risque Individuel est nettement inférieur à 10^{-5} .

- Aussi, nous pouvons conclure qu'au vu des exigences réglementaires, des connaissances méthodologiques et bibliographiques validées au moment de la rédaction du rapport et des hypothèses retenues, les indicateurs d'exposition des populations aux émissions atmosphériques du site respectent les recommandations des autorités sanitaires en termes de risque chronique.